

Bourses d'excellence des Études supérieures et postdoctorales (ESP) Concours 2020-2021

Depuis de nombreuses années déjà, les Études supérieures et postdoctorales (ESP) organisent le « *Concours des bourses d'excellence des ESP* ». Ce concours est possible grâce à la générosité de nombreux donateurs privés ou encore d'entreprises ou fondations.

Depuis la mise en place de la Grande Campagne *Campus Montréal*, « *Des talents. Une planète* », le nombre de bourses offertes a augmenté de façon significative avec plus d'une centaine de bourses à octroyer dans le cadre du présent concours. Tout en partageant des critères d'admissibilité généraux, certaines de ces bourses comportent également des critères d'admissibilité additionnels qui orientent la sélection des candidat.e.s.

Critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité généraux sont les suivants :

- Être inscrit.e à l'Université de Montréal lors de soumission du dossier de candidature (trimestre en cours);
- Être inscrit.e à plein temps dans un programme de recherche à la maîtrise ou au doctorat (scolarité ou rédaction) à l'Université de Montréal au trimestre d'automne 2020;
- Posséder un **très bon dossier académique**, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3;
- Cumuler moins de 31 000 \$ annuellement en revenus de bourses.
- Les étudiant.e.s inscrit.e.s dans un programme professionnel ne sont pas admissibles.

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTUDIANT.E :

1. Contactez son département pour connaître la date limite du dépôt de son dossier de candidature pour la présélection;
2. Compléter sa demande via le [Portail des bourses](#);
3. Joindre les relevés de notes de toutes vos études universitaires (version non-officielle acceptée pour les relevés de l'Université de Montréal; relevé officiel ou copie conforme à l'original pour toute autre université) et les téléverser dans le portail;
4. Enregistrer sa candidature sur le portail et en faire une copie PDF;
5. Envoyer une copie PDF de sa candidature dûment remplie à son directeur/directrice de recherche, lui demandant d'en prendre connaissance et ensuite remplir et signer la « RECOMMANDATION DU DIRECTEUR/DIRECTRICE DE RECHERCHE »;
6. Téléverser dans le portail la « RECOMMANDATION DU DIRECTEUR/DIRECTRICE DE RECHERCHE » dûment complétée ou la lettre d'un.e répondant.e universitaire si vous n'avez pas de directeur/directrice de recherche;

7. Faire une copie de sa candidature complète (formulaire, recommandation du directeur/directrice de recherche, relevé de notes) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique (département, école ou faculté) **avant la date limite fixée par celle-ci**.
8. Cliquer sur « **soumettre** » dans le Portail des bourses dès que le dossier de candidature est complet, et ce, **avant la date limite du 27 avril 2020, 13 h**.

RESPONSABILITÉ DE L'UNITÉ :

1. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
2. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir aux RES et TGDE de chaque département la liste des candidatures soumises dans le portail.
3. L'unité transmet aux ESP la liste des candidatures recommandées et ordonnancées (*aucun ex aequo possible*) : maximum de 2 dossiers pour une bourse générale de maîtrise (sans thématique), 2 dossiers pour une bourse générale de doctorat (sans thématique) et maximum 1 dossier par bourse thématique, et ce, au plus tard le **21 mai 2020, à 9 h** à Régis Harvey par courriel (regis.harvey@umontreal.ca);
4. Aviser les candidat.e.s de la présélection départementale.

Évaluation des dossiers

L'unité académique (département, école ou faculté) fait une présélection des dossiers reçus.

Cette présélection se fait en deux temps :

1. Sélection des candidatures pour les **bourses générales** (sans thématique particulière) : maximum de 4 dossiers de candidature : 2 pour les bourses de maîtrise et 2 pour les bourses de doctorat.
2. Sélection des candidatures pour les **bourses avec thématique** particulière ou autres critères spécifiques : maximum 1 dossier de candidature par bourse thématique, si applicable. Un dossier ne peut être recommandé que pour une seule bourse, et ce, même si l'étudiant.e en sélectionne plusieurs.

Une même candidature ne peut être recommandée que pour un type de bourse (générale ou thématique).

Un comité d'évaluation, constitué par les ESP et composé de professeur.e.s de différentes unités, procède à la sélection des lauréat.e.s.

Dates limites

Étudiant.e : Vérifier la date limite de dépôt de votre dossier auprès de votre département.
La date limite pour SOUMETTRE son dossier de candidature dans le Portail est **le 27 avril 2020, 13 h.**

Unité académique : Chaque unité complète les évaluations et transfert les candidatures retenues aux ESP, **au plus tard le 21 mai 2020, 9 h.**

Lien vers le formulaire : [Cliquez ici](#)

Attribution des bourses

Les candidat.e.s et leur unité d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours au début du trimestre d'automne.

Informations supplémentaires

Régis Harvey
Technicien en administration
Bureau des bourses
Études supérieures et postdoctorales
2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 230
Montréal, QC H3T 1J7
Tél. : 514-343-6111, poste 37363
regis.harvey@umontreal.ca

Veillez noter qu'en raison du COVID-19, je ne suis rejoignable que par courriel.